

COMMUNE DE JUSSY

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 14 octobre 2013

Le conseil municipal est convoqué en séance ordinaire sur un avis du président daté du 1er octobre 2013

ORDRE DU JOUR :

- 1.Approbation du procès-verbal de la séance du 9 septembre 2013**
- 2.Communications du bureau du conseil municipal**
- 3.Communications générales du maire et des adjoints**
- 4.Transformation de la mairie. Crédit complémentaire suite aux transformations du bâtiment. Délibération**
- 5.Prise de position sur des financements par le Fonds Intercommunal (FI). Résolution éventuelle**
- 6.Possibilités d'acquérir des biens immobiliers**
Bande terrain jouxtant la parcelle 53, à l'ouest de la mairie. Vote de principe
Presbytère. Discussion
Bien sis le long de la route de Jussy. Discussion
- Présentation du plan des investissements et estimation de la rentabilité de ces objets, commission administration**
- 7.Présentation du budget 2014**
- 8.Zone 30 km/h. Présentation du projet**
- 9.Présentation d'un projet d'implantation d'une école privée à Jussy**
- 10.Désignation du président et du vice-président du bureau des votations pour 2014**
- 11.Rapport des présidents de commissions et de l'exécutif sur les affaires en cours**
- 12.Fixation des dates des prochaines séances pour les commissions**
- 13.Divers**

Séance ouverte à 20h02

Séance levée à 23h10

Présidence de séance : Philippe Othenin-Girard, président du conseil municipal
Secrétaire du conseil municipal : René Beaud

Présents : Josef Meyer, maire
Anne-Françoise Morel, adjointe
Denis Chenevard, adjoint

Jean-Daniel Baud, Sandra Bolzonello, Nicolas Emmenegger, Catalina Kauz, Richard McAllister, Alain Magistra, Géraldine Mathieu, Myriam Rivollet, Olivier Sommer, conseillers municipaux

Excusés : Cyril Bugnon, Patricia Crousaz Pantet, Louise Martin, conseillers municipaux

Approbation du procès-verbal de la séance du 9 septembre 2013

- 4783 En ouverture de séance, M. le président a le plaisir de saluer le public présent. Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé avec la remarque suivante. Point 4776, il manquait la décision prise en faveur de la ville de Genève qui portait sur un montant de CHF 2'500'000.00 en faveur du Grand-Théâtre. Mme Géraldine Mathieu demande des précisions sur le point 4773 où un préavis favorable a été délivré à l'Ecurie de la Renfile pour la transformation d'une écurie, sellerie, vestiaire – création d'un club house, espace de stockage et le point 4777 où un préavis négatif a été délivré. Il s'agit dans le premier cas de transformation dans les bâtiments actuels et dans le second d'un agrandissement des installations.

Communications du bureau du conseil municipal

Communications du bureau du conseil municipal

- 4784 M. le président rappelle la magnifique manifestation qui s'est déroulée au centre de Lullier lors de la plantation de l'arbre d'Hiroshima. Moment très émouvant pour la vie de notre village. Il souligne les réactions très positives du public présent. Le spectacle de danse était d'une excellente qualité. Ce fût une journée impressionnante. L'image de Jussy en ressort grandie. Genève durable, le travail accompli par notre collectivité est impressionnant preuve en sont les nombreuses activités déployées sur ce thème sur le site www.genevedurable.ch.
Amicale du Chambet, M. le président regrette le peu d'engouement que suscite cette rencontre entre les autorités suisses et françaises.
Il donne ensuite lecture de la lettre adressée par Mme Yvonne Sommer de Château l'Evêque à M. le maire et au président du conseil municipal. Dans ce courrier, elle s'inquiète du bétonnage, du goudronnage et chicanes inutiles qui croissent à vive allure dans tout le canton. Il a été fait réponse à ce courrier par M. le maire en date du 19 septembre dernier.
M. le président recommande aux conseillers municipaux de répondre par retour de courriel aux sollicitations du secrétariat lorsque des réponses doivent être apportées aux organisateurs de réunions ou de manifestations.
L'information aux conseillers est-elle trop importante ? Ne pas hésiter à refuser des courriels indésirables en le signalant simplement au secrétariat.
M. le président signale que nous sommes à mi- législature. Le temps passe. Des dossiers importants restent à traiter. Ne nous endormons pas sur nos lauriers.

Communications générales du maire et des adjoints

Communications générales du maire et des adjoints

- 4785 M. Josef Meyer, maire.
Statistiques à fin septembre 2013 : habitants 1263. Chômeurs 20.
Contrôle des vitesses. Suite à des demandes répétées de particuliers divers contrôles ont été demandés dans le village de Jussy et à la route de Monniaz.
Interventions sur les routes cantonales et communales. Le service de la maintenance des routes cantonales est intervenu devant le temple avec une solution provisoire. La solution définitive est à réaliser par Cablex. A la route de Bellebouche le problème est

communal. Une fuite d'eau a été réparée par SIG dans une conduite de 150 mm à la route de Lullier 14.

Piste cyclable l'Avenir, giratoire de Sionnet. Le dossier semble bouger, deux agriculteurs doivent encore recevoir un courrier de l'Etat pour les terrains.

Drainages. Suite à la réalisation de sous-collecteurs sur la parcelle N°338, une subvention cantonale de CHF 10'307.75 nous a été versée par la Direction générale de l'agriculture.

Développement d'une zone artisanale en zone agricole. Une mise en demeure a été adressée à un agriculteur de Monniaz après une réunion en mairie avec 2 autres habitants du hameau. Dossier à suivre.

Plantation de l'arbre d'Hiroshima. Le directeur du centre de formation professionnelle service de l'Hôtellerie et restauration a remercié la commune de Jussy pour la confiance témoignée à ses élèves pour la réalisation de la réception de cette manifestation.

Parcage au centre de Lullier. Suite à un arrêté du Conseil d'Etat du 28 novembre 2012 l'ensemble des collaborateurs et des élèves devront payer leur stationnement sur le site. Les courriers des 14 et 15 avril 2010 de la commune de Jussy et du syndicat agricole n'ont pas été pris en compte.

Zones hameaux. La commune est mise sous pression suite à des demandes de transformations. Un devis a été demandé à notre architecte urbaniste qui s'est occupé de notre PDCOM afin de connaître le coût d'une telle étude pour Monniaz et Sionnet. Nous devons absolument piloter ce dossier avec l'aide des services de l'Etat. M. le maire préconise de ne pas accepter de passer en zone hameau tant que l'agriculture y est encore développée, comme à Château l'Evêque par exemple. M. Olivier Sommer, pense qu'une zone hameau n'est pas une zone à construire. Il est évident qu'il faut définir les zones de manière très claire. Si le passage en zone hameau est accepté, l'agriculture n'a plus un préavis à délivrer. La limite de la zone hameau doit se trouver le plus près des constructions existantes. Une première approche avait eu lieu avec notre mandataire lors du PDCOM. Mme Sandra Bolzonello trouve la distinction entre zone agricole et zone hameau très peu claire. Elle désire connaître les implications du passage en une zone hameau. Lors d'un prochain conseil municipal, M. Tanari sera invité pour effectuer une présentation.

Anne-Françoise Morel, adjointe.

DIM. Approbation de la délibération du 18 février 2013 concernant la création de la Fondation intercommunale CAP et l'approbation des statuts.

Denis Chenevard, adjoint.

DU. Autorisations délivrées.

Brollet SA. Mise en place de panneaux solaires thermiques en toiture, 12-14 route du Petit Lullier.

Home solaire Sàrl, pour M. Robert Raymond, installation photovoltaïque en toitures, 355 route de Jussy.

Arthur et Monique Nobs, création d'un jour en toiture et modification des combles, chemin de la Molliette 18, autorisation prolongée au 03.10.2014.

Refus d'autorisation. M. Robert Raymond. Hangar pour machines agricoles et viticoles, stockage, panneaux solaires en toiture, agrandissement du hangar, modification du projet initial, route de Jussy, chemin des grands bois.

**Transformation de la mairie. Crédit complémentaire
suite transformations du bâtiment. Délibération**

Transformation de la
mairie. Crédit
complémentaire suite
transformations du
bâtiment. Délibération

4786 La parole n'étant pas demandée, le président demande, en l'absence du président de la commission des bâtiments, au vice-président M. Nicolas Emmenegger de lire le préavis de la commission. Aucune remarque n'étant formulée, il donne ensuite lecture de la délibération.

Proposition du Maire relative à l'approbation d'un crédit d'engagement complémentaire et les moyens de le couvrir

vu le crédit d'engagement de CHF 2'635'000.00, voté par délibération du 19.04.2010 destiné à la transformation du bâtiment de la mairie, sis 312 route de Jussy à Jussy,

vu le vote de principe favorable du 7 février 2011 qui portait sur un montant de CHF 250'000.00 concernant le changement complet de la poutraison et des tuiles. Poste non prévu dans le devis initial,

vu l'information donnée aux conseillers municipaux en date du 5 septembre 2011, concernant l'état du parquet de la salle communale qui devait être changé pour un montant de CHF 33'002.00

vu le rapport verbal du président de la commission des bâtiments, du 14 mai 2012, qui préavisait favorablement le dépassement du budget généré par les travaux complémentaires réalisés à la mairie,

vu le décompte intermédiaire estimatif, présenté aux conseillers municipaux en date du 14 mai 2012, qui s'élevait à CHF 3'146'905.51 TTC,

vu le décompte final de ces travaux qui s'élèvent à CHF 3'141'033.21 TTC,

vu le rapport de la commission des bâtiments du 6 octobre 2013,

vu les articles 30, al. 1, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 9 oui, 0 non, 0 abstention, à l'unanimité,

1.D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 506'033.21 pour couvrir ce dépassement.

2.D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement initial, soit au moyen des annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement sous le N° 08.331 "Amortissement des investissements" jusqu'en 2041.

Prise de position sur des financements par le Fonds Intercommunal (FI).Résolution éventuelle

Prise de position sur
des financements par
le Fonds
Intercommunal
(FI).Résolution
éventuelle

- 4787 M. le président donne lecture des décisions prises par l'Association des communes genevoises sujettes à opposition des conseils municipaux. Il s'agit d'un montant de CHF 200'000.00 sous forme de subvention d'investissement pour la réalisation de locaux d'artiste (aménagement intérieurs et surélévation d'un bâtiment appartenant à la CIA) destinés au groupement des usagers de la SIP (GUS) et d'un montant de CHF 3.00 par habitant pour le financement du budget 2014 de l'ACG.

Possibilités d'acquérir des biens immobiliers.

Possibilités d'acquérir
des biens immobiliers.

- 4788 M. le maire, prend la parole et présente les divers objets qui figurent sous ce point à l'ordre du jour

Possibilités d'acquérir des biens immobiliers. Bande terrain jouxtant parcelle 53. Vote de principe

Possibilités d'acquérir
des biens immobiliers.
Bande terrain jouxtant
parcelle 53. Vote de
principe

- 4788.1 Suite à un accord trouvé avec M. Denis Pinget, la commune à la possibilité d'acquérir une bande de terrain de 970m2, provenant de la parcelle 52A située à l'ouest de la propriété de la mairie. Il s'agit d'une bande de 8 mètres de large, allant du Chamboton jusqu'à la route de Jussy. Cette occasion exceptionnelle nous permettrait d'envisager éventuellement la sortie d'un parking directement sur la route de Jussy ou d'augmenter la surface de nos bâtiments actuels. Le prix d'achat est fixé à CHF 800.00 le m2. Prix très raisonnable pour de la zone 4B protégée. L'achat pourrait être réalisé très rapidement, le paiement interviendrait en 2021. En attendant cette échéance, la commune payerait une location annuelle de CHF 15'000.00.
- Après cette brève présentation, M. le maire ouvre la discussion. Mme Sandra Bolzonello trouve le prix de location annuel exagéré. M. le maire répond en argumentant sur la possibilité d'utiliser immédiatement ce terrain. Ce dernier peut être considéré comme réserve. A CHF 800.00 le mètre, il n'est pas cher.
- Mme Géraldine Mathieu se demande si un vote de principe est judicieux ? La construction d'un parking n'est pas votée et on ne sait pas ce que l'on va réaliser.
- La possibilité d'acquérir un bien à côté de son terrain est un plus surenchérit le maire. La commune discute depuis de nombreuses années pour essayer d'acquérir cette parcelle.
- Un oui pour le terrain ne signifie-t-il pas un oui au parking ?
- M. Jean-Daniel Baud n'est pas d'accord avec ce qui se dit au tour de la table. Il rappelle qu'une entrée d'un éventuel parking sur la route de Lullier ne serait pas idéale. Il estime que c'est une véritable opportunité à un prix très raisonnable. Un promoteur pourrait facilement offrir CHF 1'000.00 le m2 pour l'ensemble de la parcelle.

M. Jean-Daniel Baud insiste sur cette chance. Il faut en profiter. Mme Géraldine Mathieu ne veut pas être liée à la construction d'un parking. Mme Myriam Rivollet estime que l'on mélange les discussions. M. Jean-Daniel Baud rappelle qu'en politique il est bon d'avancer à petits pas.

Arrivé au terme de ce débat, M. le président lance le vote de principe portant sur l'acquisition de cette bande de terrain. Par 6 oui, 2 non, 1 abstention le conseil municipal accepte cet achat. Etant précisé que l'acquisition de cette parcelle n'a aucune influence sur l'éventuelle décision de construire un parking souterrain à Jussy.

Possibilités d'acquérir des biens immobiliers. **Presbytère. Discussion**

Possibilités d'acquérir
des biens immobiliers.
Presbytère. Discussion

4788.2 M. le maire reprend la parole. Ce dossier n'est pas très avancé. Les discussions ont débuté ce printemps entre la commune et l'ENPG. Il rappelle que l'église rencontre actuellement de grosses difficultés financières. Pourquoi s'intéresser au presbytère ? Il est situé au centre du village, il est en zone 4B protégée, avant 1910 la commune de Jussy en était propriétaire, il s'agit d'un objet qui fait partie de l'histoire de notre village. La vente doit être autorisée par le Conseil d'Etat. Une estimation a été commandée par l'ENPG et par la commune de Jussy. Il s'agit d'une parcelle de 3668m² avec un droit de superficie sur le côté chemin de la Laiterie, en faveur de la paroisse protestante de Jussy qui resterait propriété de l'ENPG. Sur cette parcelle, il y a 2 constructions, le presbytère et les anciennes écuries où une autorisation est en force pour la construction d'un 5 pièces. L'estimation de notre mandataire est de CHF 4'200'000.00 et celle de la venderesse s'élève à CHF 5'500'000.00. M. le maire pense que la commune devrait faire une offre à hauteur de CHF 3'500'000.00. Le montant des travaux à réaliser, de l'ordre de CHF 800'000.00 pour la création de l'appartement est confirmé à Mme Sandra Bolzonello. Si la question est posée aujourd'hui en termes d'acquisition, nous devons nous rappeler notre manque de vision sur l'ex propriété « Munzinger au bord de la route de Jussy ». La discussion est ouverte. M. Olivier Sommer se pose la question de savoir quelle est la mission d'une commune en matière d'aménagement ? Ce bâtiment est-il à l'inventaire ? Il souligne que nous ne pouvons pas valoriser l'entier de cette parcelle. En effet, ce bâtiment revêt une grande valeur historique lui répond M. Meyer. Mme Géraldine Mathieu s'inquiète pour les finances communales. M. Jean-Daniel Baud trouve cet objet fort intéressant, il vaut la peine de s'y intéresser. Aucun vote de principe pour clore cette discussion. Dossier à suivre.

Possibilités a'acquérir des biens immobiliers. Bien **sis le long de la route de Jussy. Discussion**

Possibilités d'acquérir
des biens immobiliers.
Bien sis le long de la
route de Jussy.
Discussion

4788.3 M. Meyer explique qu'il s'agit d'une petite villa, implantée le long de la route de Jussy, en zone agricole. La propriétaire est en maison de retraite, le dossier de vente n'est pas encore public. L'estimation de notre expert concorde avec celui de la vendeuse soit CHF 1'500'000.00. Cet objet est en excellent état. Il pourrait être loué CHF 50'000.00 par an. L'autofinancement est assuré. Le débat est ouvert. M. Olivier Sommer ne voit aucun intérêt pour la commune d'acquérir cette villa. Il n'y a aucun intérêt public. Mme Anne-Françoise Morel, adjointe trouve l'idée intéressante d'acquérir des terrains de réserve pour les 15 à 20 prochaines années. M. Olivier Sommer trouve discutable de penser à des réserves en terrains. M. Jean-Daniel Baud signale que l'aménagement du territoire se planifie sur de longues périodes. Merci à nos prédécesseurs. M. Meyer rajoute que si l'on veut maîtriser notre développement, nous devons acheter des terrains. M. Olivier Sommer pense que le développement se traite par des zones et non pas par des achats. Mme Géraldine Mathieu demande si nous pouvons réaliser un tel achat en zone agricole ? Oui lui répond M. le maire. Au sujet de l'état de cette villa, il est excellent. De simples travaux de peinture pour un montant de CHF 10'000.00 seraient à réaliser avant la mise en location. La commune de Jussy se trouve sous pression car l'objet sera mis prochainement sur le marché. M. Jean-Daniel Baud estime que le conseil devra se déterminer très rapidement.

Suite de ces présentations. Plan des investissements. Rentabilité. Commission administration

Suite de ces
présentations. Plan des
investissements.
Rentabilité.
Commission
administration

4788.4 Divers tableaux présentés sur écran sont remis aux conseillers municipaux. Celui des rentrées fiscales depuis 1998 à ce jour montre une stabilité intéressante, légèrement haussière. L'arrivée de nouveaux habitants ne devrait pas couper ce trend. Le tableau des amortissements, avec une projection portant sur l'acquisition de ces 3 objets montre notre capacité à affronter l'avenir avec sérénité. L'état de nos liquidités à fin septembre confirme notre aptitude à autofinancer ces acquisitions. Pour rappel ce ne sont pas moins de CHF 5'000'000.00 de travaux que nous avons pu réaliser en plus du fonctionnement habituel durant les années 2011 et 2012. Sur la base de ces chiffres, la commission administration, par la bouche de son président, M. Alain Magistra, préavise favorablement l'acquisition des objets présentés. Suite à ce rapport, le président passe au vote de principe, l'acquisition de la villa sise le long de la route de Jussy. Par 7 oui, 1 non et 1 abstention. Le principe de cet achat est accepté.

Présentation du budget 2014

- 4789 Mme Anne-Françoise Morel, adjointe présente le budget de fonctionnement 2014 ligne par ligne en précisant que toutes les demandes des commissions ont été intégrées. Sur la base d'une rentrée fiscale estimée du mois de juin 2013. Ce budget présente des revenus pour CHF 5'571'803.00 et des dépenses pour CHF 5'207'940.00. L'excédent des revenus s'élevant à CHF 363'863.00. Une discussion sur la baisse du centime additionnel à 40 devrait être proposée par la commission administration. Le budget des investissements est également commenté. Il porte sur un montant de CHF 5'250'000.00. Aucune remarque n'étant formulée le budget est transmis, sans objection, à la commission administration pour préavis.

Zone 30 km/h. Présentation du projet

- 4790 Les plans des divers endroits concernés par l'implantation de la zone 30, sont présentés sur écran et commentés par M. le maire. Les portes d'entrées et de sorties sont expliquées dans les divers secteurs. La porte d'entrée de Château l'Evêque provenant d'un chemin sans issue attire spécialement l'attention. L'implantation de chicanes avec des potelets ou des arbres amène une discussion nourrie dans le secteur de Château l'Evêque. Le gabarit routier sera-t-il respecté ? Le but recherché est-il d'empêcher les personnes de croiser ? Mme Sandra Bolzonello insiste afin d'obtenir une unité de visibilité avec ces aménagement sur l'ensemble de la commune. Pourquoi ne pas mettre des arbres le long de la route de Lullier à la place de potelets ? M. Meyer lui répond que la recherche d'intégration s'effectue en fonction des divers sites. En l'état actuel, M. Olivier Sommer annonce qu'il va faire opposition à une demande d'autorisation de construire. Mme Anne-Françoise Morel se demande si une zone 30 est pleinement justifiée dans le secteur de Château l'Evêque. Mme Catalina Kauz propose la création d'un trottoir. M. Jean-Daniel Baud souligne que les ralentissements voulus ne permettront pas de croiser. M. Meyer rappelle qu'un compromis a été recherché dans le secteur de Château l'Evêque avec les riverains concernés. Mme Sandra Bolzonello trouve que la sortie du chemin situé à l'ouest de la ferme de M. Olivier Sommer pose la même problématique qu'au débouché du chemin du Charivari sur celui de la Forge, à savoir une avancée dangereuse. Elle trouve également que le bureau d'ingénieurs fait preuve de peu de cohérence sur ce sujet. M. Meyer rappelle qu'il participera avec le président de la commission des routes à une séance le 29 octobre prochain avec les services de l'Etat et le bureau d'ingénieurs afin d'obtenir les préavis nécessaires à ce dossier. Il invite M. Olivier Sommer à se joindre à eux. Le croisement ou le passage de moissonneuses batteuses est également abordé. Mme Myriam Rivollet se demande si les aménagements ne sont pas excessifs ? M. Jean-Daniel Baud aimerait pouvoir disposer d'un plan à plus large échelle. L'aspect visuel est aussi abordé, Mme Sandra Bolzonello l'estime très important. Est-il prévu sur l'ensemble de l'aménagement ? Oui, généralement au sol. Mme Myriam Rivollet préconise des indications claires et précises à des distances bien définies. Il est également évoqué la suppression de 2 arbres en bas du projet de Château-L'Evêque. Ce dossier est loin d'être clos. Il fera l'objet de nouvelles présentations à ce conseil.

Présentation d'un projet d'implantation d'une école privée à Jussy

Présentation d'un
projet d'implantation
d'une école privée à
Jussy

- 4791 L'atelier « K » architectes a déposé à la mairie un avant-projet d'implantation d'une école primaire privée à la route du Petit-Lullier 9 (propriété Besuchet). Chaque conseiller a reçu un dossier complet sur le sujet abordé. 12 salles de classes sont projetées, 2 bibliothèques, une cuisine, un réfectoire, une salle de sport, diverses salles à usage polyvalent, des salles de rangement, des bureaux et un parking de 25 places en sous-sol. Il est simplement relevé qu'une telle idée pose un problème d'identification avec le poumon vert de notre région. La circulation des voitures est également évoquée. Aucun débat ne suit cette présentation.

Désignation du président et du vice-président du bureau des votations pour 2014

Désignation du
président et du vice-
président du bureau
des votations pour 2014

- 4792 L'équipe du bureau des votations 2013 se représente pour l'année 2014. Par applaudissements, le conseil municipal entérine cette désignation. Présidente, Mme Myriam Rivollet, vice-présidente, Mme Patricia Crousaz-Pantet, suppléante de la présidente, Mme Catalina Kauz, et suppléant de la vice-présidente, M. Philippe Othenin-Girard.

Rapport des présidents de commissions et de l'exécutif sur les affaires en cours

Rapport des présidents
de commissions et de
l'exécutif sur les
affaires en cours

- 4793 Travaux Publics et Sécurité, M. Jean-Daniel Baud, président et M. Josef Meyer, maire. Le dernier procès-verbal a été distribué. Réflexions sur le parking et le budget Bâtiments, M. Nicolas Emmenegger vice-président et M. Denis Chenevard, adjoint. Pas de nouveau procès-verbal à commenter Urbanisme, Mme Géraldine Mathieu, présidente et M. Josef Meyer, maire. Rien de particulier à signaler. Pour le dossier du Chamboton, les soumissions ont été ouvertes hors présence de représentants de la mairie. L'autorisation tarde à arriver. Les travaux ne débiteront pas avant 2014. Administration, M. Alain Magistra, président et Mme Anne-Françoise Morel, adjointe. Le dernier procès-verbal a été distribué. Discussions sur le centime additionnel. Mise en place d'un plan quadriennal des investissements. Mise en place d'intranet pour les conseillers municipaux. Ecoles et Sports, Mme Myriam Rivollet et Mme Anne-Françoise Morel, adjointe. Rien de particulier à signaler. Lors de la dernière assemblée générale de « Communes-Ecole » un boni de CHF 9'000.00 a été annoncé pour l'exercice 2012-2013. Loisirs, Jeunesse et Vie sociale, Mme Catalina Kauz et M. Denis Chenevard, adjoint. Lors de la dernière réunion fixation du thème de la soirée des aînés. Etablissement du budget et fixation de la date pour la sortie des jeunes.

Fixation des dates des prochaines séances pour les commissions

Fixation des dates des
prochaines séances
pour les commissions

4794 Travaux Publics. A fixer
Bâtiments. 06.11.2013 18h30
Urbanisme. Doodle en cours
Administration. 04.11.13 19h30
Ecole. 03.12.13 20h00
Loisirs Jeunesse et Vie Sociale .05.11.13 20h00

Divers

Divers

4795 La date retenue pour la revue est à communiquer aux conseillers municipaux.
Pour la prochaine séance, qui concernera le vote du budget. Mme Gérardine Mathieu propose un repas "malakoff", préparé par M. Cyril Bugnon dans l'ancienne laiterie de Lullier. Cette proposition est acceptée avec remerciements. Le prochain conseil municipal sera avancé et convoqué le 11.11.13 à 18h30.
M. Jean-Daniel Baud invite les conseillers à participer au traditionnel nettoyage de Clair-Vivre le samedi 2 novembre de 09h00 à 12h00.

Conseil municipal

Le Président



Philippe Othenin-Girard

La Vice-Présidente



Myriam Rivollet

Le Secrétaire



René Beaud